

Commune de Les Mollettes

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire

Étaient présents

Mesdames et Messieurs Jean-Claude NICOLLE, Bernard ROCIPON, Christophe ROBERT, Jean-Pierre BOUNHOURE, Alain PROPHETE, Sabrina AROLD, Mathilde DAPSENS, Christian LAMOURELLE, Christophe MAZON, Prescilla NOEL, Gilles RIGHETTO, Angélique ROZE, Frédéric SALOMON.

Était excusée : Charlotte CHAUTEMPS,

Date de convocation : 06/04/2022

Nombre de membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : B. ROCIPON

1 – COMPTE DE GESTION COMMUNE 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion Commune 2021 élaboré par la Trésorière :

- section de fonctionnement	139 225.58 €
- section d'investissement	- 74 063.39 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la Commune 2021
Une délibération est prise.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard ROCIPON, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 de la Commune qui se présente ainsi :

- section de fonctionnement	139 225.58 €
- section d'investissement	- 74 063.39 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de la Commune 2021
Une délibération est prise.

3 – VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2022

Le taux des taxes est inchangé

- taxe foncière sur le bâti	14.24 % + 11.03% = 25.27%
- taxe foncière sur le non bâti	56.08 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux des contributions directes pour 2022.
Une délibération est prise.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	139 225.58 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	621 465.54 €

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	760 691.12 €
--	--------------

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	23 345.44 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €

Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	760 691.12 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
--	--------

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	760 691.12 €
---	--------------

DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €
---------------------------	--------

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats. Une délibération est prise.

5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de :

1 310 654.12 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de : 891 927.16 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif commune 2022

Une délibération est prise.

6 – QUESTIONS DIVERSES

• ***SUBVENTION UKRAINE***

Le conseil municipal vote une subvention de 1000 € pour les réfugiés ukrainiens, la somme sera versée sur le compte de la CROIX ROUGE FRANCAISE.

Une délibération est prise.

• ***EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE PUBLIC***

Le conseil municipal, eu égard au permis d'aménager du projet du hameau « sous la cure » prend à sa charge la participation obligatoire de l'extension du réseau d'électricité, conformément aux prescriptions de ENEDIS.

9 voix pour / 4 abstentions

Une délibération est prise.

- **CITOYEN D'HONNEUR**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de décerner un titre honorifique de « citoyen d'honneur de la Commune de LES MOLLETTES » à Mr Alfred ROCH.

Cet hommage lui est rendu, eu égard à sa totale implication dans les activités communales depuis son arrivée en 1989.

La Commune de LES MOLLETTES salue bien bas Mr Alfred ROCH pour les services rendus à la collectivité.

Une délibération est prise.

- **SECOURISME**

10 Mollattains vont bénéficier de cours de secourisme délivrés par l'association des chasseurs alpins du 13^{ème}.

Une autre session aura lieu dans quelques mois pour 10 places supplémentaires.

Inscrivez-vous vite au secrétariat. La Commune est très heureuse de participer à cette intervention.

- **ACTION DE PREVENTION DU RISQUE INTERNET POUR LES SENIORS**

Prochainement sera mise en place cette intervention initiée par des professionnels liés à ces risques. Renseignez-vous auprès de la mairie.

La séance est levée à 22h45